

Groupe du Porte-Parole

LIBRARY

Bruxelles, le 19 septembre 1972  
SC/db

439

Note BIO n° (72) 115 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

L'actualité agricole après la rentrée.

Les discussions en préparation du Conseil agricole du 2 et 3 octobre (Luxembourg) ont commencé la semaine passée et elles se poursuivent cette semaine et la semaine prochaine. Les principaux dossiers sont les suivants :

1. Fruits et légumes.

Le dossier "fruits et légumes" contient deux chapitres :

- a) le marché intérieur ;
- b) les relations avec les pays tiers.

a) Pour ce qui concerne le marché intérieur, la discussion a pour but d'arriver à une procédure de sorte que les prix d'achat pour les fruits et légumes fassent dorénavant partie de la bataille annuelle sur la fixation des prix. Vous savez que les douloureux "marathons" ont traditionnellement pour but de fixer les prix de garantie des grands produits agricoles, mais que les prix des fruits et légumes y sont toujours exclus parce que ces prix sont fixés quasi-automatiquement : le règlement de base fruits et légumes dit en effet que les prix de garantie sont la moyenne arithmétique des prix de marché des trois dernières années. Les Italiens et les Français, grands producteurs de fruits et légumes, se trouvent donc par définition hors combat, ce qui ne leur plaît guère. Aussi ont-ils demandé de "politiser" les prix des fruits et légumes et les inclure dans la liste des prix à fixer annuellement par le Conseil de Ministres (sur proposition de la Commission).

b) Relations avec les pays tiers :

Le système actuel nous permet de prendre certaines mesures à la frontière en cas d'importations abondantes. Les deux pays méditerranéens de la Communauté trouvent cette protection insuffisante. Les Italiens et les Français sont d'avis qu'il faudrait fermer la frontière de la Communauté non pas seulement en cas d'importations massives mais simplement en cas de surproduction. Rome et Paris veulent donc que des mesures à la frontière seront dorénavant prises en fonction de la situation à l'intérieur de la Communauté, philosophie qui n'est pas partagée par les autres états membres, ni par la Commission. La solution de compromis qu'elle a proposé consiste à ouvrir la possibilité (mais pas l'obligation) de freiner les importations s'il y a eu des interventions massives et prolongées (pendant pas moins de quatre semaines pour certains produits).

2. Viande bovine.

Pour faire face à la pénurie de viande bovine il n'y a qu'une seule solution réaliste : augmenter la production. C'est la raison pour laquelle la

Commission a proposé d'instaurer un système de primes à la production. Elle en a proposées deux : une prime "d'orientation" et une prime "d'encouragement".

La prime d'orientation est à considérer comme une mesure à long terme. Elle serait donnée par ha et fait partie du programme de modernisation de l'agriculture communautaire tel qu'il a été approuvé lors du marathon du mois de mars. Il s'agit maintenant de l'application de cette mesure dont le principe a donc déjà été retenu.

La prime d'encouragement est à considérer comme une mesure à court terme. Elle serait donnée par animal, liée à une prime pour la non-livraison de lait. Vous vous souvenez qu'on a déjà eu cette dernière prime dans les années 69-70. La Commission la veut maintenant réinstaurer.

### 3. Politique viti-vinicole.

Le dossier vin est extrêmement compliqué. Il contient des notions comme l'opportunité d'inclure dans le règlement les jus de raisins d'une teneur en sucre inférieur à 30 %, la possibilité de limiter l'application des opérations de distillation à une partie de zone viticole ou encore l'utilisation de vins à bas degré alcoolique pour l'élaboration de vins pétillants gazéifiés... Mais en principe il s'agit d'orienter la politique viti-vinicole communautaire en direction d'une production de vins de qualités. Sur ce point les deux états membres méditerranéens de la Communauté ne sont pas d'accord entre eux. Les Français qui ont un marché et une production bien organisés ont tout préparé pour se concentrer sur cette production de qualité. Mais la production des Italiens est en pleine évolution. Pour eux c'est la quantité qui compte et ils disent qu'un vin dont la production est abondante n'est pas nécessairement un vin de mauvaise qualité...

### 4. Questions agro-monétaires.

Ceux qui se souviennent du marathon agricole du mois de mars savent qu'à un certain moment les ministres allemand et français se trouvaient devant la nécessité d'aller chez eux pour consulter leur chancelier et leur président respectifs après quoi on arrivait à Bruxelles à ce qu'on appelait une "hypothèse de travail" dans le domaine agro-monétaire. Cette hypothèse de travail contenant deux volets : d'une part elle prévoyait l'abaissement progressif des montants compensatoires qui sont appliqués dans le commerce agricole, d'autre part les recettes et les dépenses de ces montants feraient partie du financement communautaire. Mais il y avait une condition : l'abaissement progressif des montants compensatoires se ferait en cas d'une réévaluation officielle. Or, cette réévaluation n'a jamais eu lieu : on connaît toujours la situation des cours flottants. Et il n'est pour le moment donc pas question d'abaisser les montants compensatoires. Est-on néanmoins obligé d'appliquer le deuxième volet de l'hypothèse de travail, donc de "communautariser" les montants compensatoires ? La Commission pense que oui et elle a fait la proposition nécessaire, proposition qui a généralement été bien reçue mais a aussi donné lieu à certaines réserves.

### 5. Différenciation de la modernisation.

Les directives adaptées dans le cadre du "Plan Mansholt" permettent la différenciation régionale de la modernisation. C'est cette notion de différenciation régionale qui est maintenant en discussion à la base d'une proposition de la Commission.

Réunion à La Haye.

On peut s'attendre à ce que M. Scarascia Mugnozza soulève la plupart de ces questions pendant une réunion informelle qu'il aura avec les ministres de l'agriculture les 25, 26 et 27 septembre aux Pays-Bas. C'est le Président en exercice du Conseil M. Pierre Lardinois qui a invité M. Scarascia et les ministres de l'agriculture des 5 partenaires des Pays-Bas. En même temps le Comité Spécial Agriculture se réunira à La Haye le 25 et le 26. A la fin de la visite le Vice-Président Scarascia Mugnozza et les ministres de l'agriculture seront - mercredi le 27 - reçus par la Reine Juliana.

Amitiés,

B. OLIVI

